



GRILLE TARIFAIRE DU PERISCOLAIRE et DES MERCREDIS

durant la période scolaire



Les accueils périscolaires des matins, midis et soirs (Tap inclus pour les écoles étant à 4,5 jours)

Il s'agit d'un tarif forfaitaire mensuel par enfant prenant compte des quotients familiaux et des fratries.

Les tarifs incluent l'accès à l'accueil périscolaire du matin, midi et soir ainsi que les accueils du mercredi matin et après-midi

Seule une participation, pour le prix pour le repas du mercredi, 3,50 Euros, sera demandée pour les enfants qui souhaitent prendre les repas sur les Accueils de Loisirs des mercredis.

Cette grille tarifaire, prend en compte les quotients familiaux, les fratries, et permet à votre (vos) enfant(s) d'accéder plus facilement aux Accueils de Loisirs de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

La facturation se fera de manière trimestrielle

FORFAITS mensuels proposés / Rentrée scolaire 2018-2019 pour 1 enfant, applicable dès la première venue sur un des accueils de loisirs		
1 enfant ou 1er enfant de la fratrie.		
Tranches	quotient familial	Prestation illimitée pour 1 enfant (forfait)
A	Inf à 400	7,00 €
B	Entre 401 et 600	7,50 €
C	Entre 601 et 800	8,00 €
D	Entre 801 et 1300	8,50 €
E	Sup à 1300	9,00 €
A partir du 2ème enfant		
Tranches	quotient familial	Prestation illimitée pour 1 enfant (forfait)
A	Inf à 400	6,00 €
B	Entre 401 et 600	6,50 €
C	Entre 601 et 800	7,00 €
D	Entre 801 et 1300	7,50 €
E	Sup à 1300	8,00 €
MERCREDIS REPAS		
Grille tarifaire relative au repas uniquement inclus et consommés par mercredis ouvrés, proposés dans les prestations des mercredis des Accueils de Loisirs de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges. Repas extérieurs proscrits et non pris en charge sauf PAI.		
Tranches	quotient familial	Prestation/repas/enfant.
A,B,C,D,E	Inf à 400 à sup à 1300.	3,50 €